

Politique d'accueil et de formation des personnes en situation de handicap

Serenity Solutions for Education and Development s'engage à rendre ses formations accessibles à tous, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier aux exigences du **Référentiel National Qualité (Qualiopi)**.

Notre objectif est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leur permettre d'accéder aux mêmes opportunités d'apprentissage que tout autre stagiaire, en adaptant si nécessaire nos modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles.

1. L'accessibilité

Nous veillons à :

- Identifier en amont les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Les apprenants en situation de handicap sont amenés à contacter le référent handicap en précisant les défis relatifs à leur handicap (contact@serenitysolutions.fr) afin d'adapter nos formations et les accueillir.
 - Adapter nos méthodes pédagogiques, outils et supports pour faciliter l'apprentissage.
 - Garantir l'accessibilité physique et numérique à nos formations, qu'elles soient en présentiel ou à distance.
 - Mobiliser un réseau de partenaires spécialisés si nécessaire (associations spécialisées).
-

2. Référent handicap

Un référent handicap est désigné au sein de Serenity Solutions for Education and Development pour :

- Accueillir et accompagner les stagiaires en situation de handicap.
- Identifier les aménagements nécessaires.
- Coordonner les actions avec les formateurs et partenaires externes.
- Garantir la confidentialité des échanges.

Contact du référent handicap :

Nom : Raphael HASARD

E-mail : contact@serenitysolutions.fr

Téléphone : 02 32 83 27 27/0610236394

3. Modalités d'adaptation des formations

Selon les besoins identifiés, nous pouvons mettre en place :

- Un aménagement des rythmes d'apprentissage.
 - Des supports pédagogiques adaptés (formats accessibles, transcription, sous-titrage, etc.).
 - Des dispositifs techniques spécifiques (logiciels adaptés, assistance technique).
 - Une assistance humaine (accompagnement individualisé).
-

4. Procédure d'information et de prise en compte

- Lors de l'inscription, le stagiaire est invité à signaler sa situation de handicap afin que des mesures adaptées puissent être mises en œuvre.
 - Un entretien de positionnement est réalisé avec le référent handicap pour identifier précisément les besoins.
 - Un plan d'adaptation est formalisé et validé avant le début de la formation.
-

5. Partenariats

Nous travaillons en collaboration avec d'associations spécialisées pour accompagner les personnes en situation de handicap.

6. Évaluation et amélioration continue

La prise en compte des besoins des apprenants en situation de handicap est intégrée à notre démarche d'**amélioration continue** (Qualiopi).

Chaque action de formation adaptée fait l'objet d'une évaluation spécifique afin de mesurer son efficacité et de proposer des améliorations.